Image not found or type unknown

Deux emplois cumulés 2x35

Par **Patouaxe**, le **31/01/2024** à **11:41**

Bonjour, je travaille tout les matin et midi du lundi au samedi en 35 h et un second emplois le soir du lundi au vendredi pour 35h aussi. J'arrive très bien à jongler entre les deux. Sachant que les deux employeurs ne sont pas au courant. Si cela reste ainsi puis je me faire pincer par ma déclaration d'impôt ou autre ?! Merci.

Par **Marck.ESP**, le **31/01/2024** à **12:35**

Bonjour

Attention, la loi prévoit que la durée maximale de travail hebdomadaire est fixée à : 48h sur une même semaine ; 44h en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

D'autre part, l'un de vos contrats de travail peut contenir des clauses spécifiques...

Par **janus2fr**, le **31/01/2024** à **12:38**

Bonjour,

Comme le dit Marck.ESP, avec 70 heures hebdo, vous dépassez très largement la durée maxi du travail qui est de 44 heures par semaine (48 heures ponctuellement).

Cette situation est illégale.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés